



Lettre circulaire 04/9 du Commissariat aux assurances portant complément aux états trimestriels des actifs représentatifs des provisions techniques

Dans un souci d'amélioration constante des outils de surveillance prudentielle de la place d'assurances et d'une information plus rapide sur les évolutions et les performances du secteur, le Commissariat aux assurances a décidé de compléter l'état trimestriel du dernier trimestre de chaque exercice par des indications sur le compte de profits et pertes prévisionnel et sur les effectifs employés des entreprises d'assurances et des fonds de pension. Par ailleurs il a été profité de l'occasion pour intégrer dans ce reporting l'enquête effectuée depuis 2002 sur la commercialisation des produits d'assurance-pension conformes à l'article 111 bis de la loi sur l'impôt sur le revenu.

Il convient de préciser que les chiffres à fournir dans le compte de profits et pertes simplifié sont des chiffres provisoires tels qu'ils peuvent être estimés à la date de remise du dernier rapport trimestriel, c'est-à-dire à la fin du mois qui suit la fin de l'exercice. Le Commissariat est tout à fait conscient que les entreprises peuvent se trouver dans des situations différentes à cette époque de l'année: alors que certaines entreprises, notamment celles faisant partie de groupes internationaux cotés, disposent de chiffres à peu près définitifs, pour d'autres des arbitrages comptables et fiscaux ne seront pris qu'ultérieurement de même que les décisions relatives aux participations éventuelles aux bénéfices. Même dans ce dernier cas les entreprises seront tenues de communiquer leurs meilleures estimations sur les postes en question.

Quel que soit le format de reporting comptable intragroupe existant au sein du groupe dont l'entreprise fait partie, les données à fournir avec le rapport du quatrième trimestre devront suivre les prescriptions du système comptable luxembourgeois tel qu'il est fixé par la loi modifiée du 14 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances. Si des retraitements étaient nécessaires, ici encore des estimations pourront être utilisées.

L'annexe A à la lettre circulaire contient de mode d'emploi informatique de la disquette qui accompagne le présent envoi.

Les annexes B et C renseignent les deux nouveaux états du quatrième trimestre de chaque exercice.

Les dispositions de la présente lettre circulaire s'appliquent à partir du quatrième trimestre 2004.

Pour le comité de direction

Victor ROD
Directeur

Annexe A

à la lettre circulaire 04/9 du Commissariat aux assurances portant complément aux états trimestriels des actifs représentatifs des provisions techniques

MODE D'EMPLOI INFORMATIQUE

1) Généralités

Dans un souci d'amélioration constante des outils de surveillance prudentielle de la place d'assurances et d'une information plus rapide sur les évolutions et les performances du secteur, le Commissariat aux assurances a décidé de compléter l'état trimestriel du dernier trimestre de chaque exercice par des indications sur le compte de profits et pertes prévisionnel et sur les effectifs employés des entreprises d'assurances et des fonds de pension. Par ailleurs il a été profité de l'occasion pour intégrer dans ce reporting l'enquête effectuée depuis 2002 sur la commercialisation des produits d'assurance-pension conformes à l'article 111 bis de la loi sur l'impôt sur le revenu.

La disquette qui accompagne le présent envoi comporte la nouvelle version de l'application tournant sous le logiciel EXCEL et permettant de générer les fichiers comportant les données trimestrielles de l'entreprise d'assurances dans le format requis par le Commissariat.

Les nouveaux programmes devront être utilisés à partir de l'état relatif au quatrième trimestre de l'exercice 2004.

La disquette est nominative et contient le nom et la matricule de votre compagnie. Il n'est donc pas possible d'en utiliser le fichier pour saisir les données d'une autre compagnie. Elle ne vous est fournie qu'une seule fois et son fichier de programmes devra servir à la confection de tous les états trimestriels à venir.

Malgré tous les efforts déployés pour éviter la présence de virus informatiques sur ses systèmes, le Commissariat ne peut pas totalement exclure la contamination de la disquette en annexe de la présente. Au cas où vos vérifications aboutiraient à la détection d'un virus veuillez en informer immédiatement le Commissariat.

Remarque importante:

Pour pouvoir être lues par les applications informatiques du Commissariat aux Assurances les données trimestrielles relatives à l'entreprise d'assurances doivent être introduites dans le fichier préétabli en respectant tous les formats de ce dernier.

A l'exception de la saisie de données dans les zones prévues à cet effet, toute manipulation du fichier de saisie se trouvant sur cette disquette - que ce soit par l'adjonction, le déplacement ou la suppression de lignes ou de colonnes, la modification de formules et de formats ou autrement - est absolument interdite.

Pour éviter des manipulations malencontreuses le fichier fourni fait l'objet de mesures de protection qui protègent certaines zones ou rendent impossible l'accès à celles-ci sans passer par la procédure décrite au point 5 ci-dessous.

Au cas où en dépit de toutes les précautions inhérentes au système, vous avez altéré le fichier de base, il faut réinstaller l'ensemble du système, les données déjà saisies risquant alors d'être perdues.

2) Equipement informatique requis

Pour pouvoir procéder à la saisie informatique exigée par le Commissariat, les entreprises d'assurances ont besoin d'un ordinateur PC et d'une imprimante. Les logiciels requis sont un programme WINDOWS 95 ainsi qu'un tableur EXCEL 97 ou version postérieure.

3) Installation du système

Pour l'installation il suffit de recopier sur votre disque dur ou sur un serveur de votre réseau le fichier PROGETRI_V04.XLS.

Il convient de faire attention de ne pas rebaptiser le fichier en question, sous peine que les programmes ne fonctionneront pas correctement.

Bien qu'une exécution du programme à partir de la disquette soit possible, le travail sur le disque dur en améliore notablement la rapidité d'exécution.

C'est le fichier PROGETRI_V04.XLS qui renferme les tableaux vierges qui sont à remplir. A chaque fois que les données d'un nouveau trimestre sont introduites, ces tableaux sont automatiquement copiés dans un fichier nommé ETRIV04xx_n.XLS, où xx désigne le millésime et n le numéro du trimestre.

4) Fonctionnement du système

Pour lancer l'application de saisie, il suffit d'ouvrir le fichier PROGETRI_V04.XLS à partir de l'EXPLORER ou d'EXCEL et répondre par oui à la question « enable macros ? ».

Un premier écran de saisie apparaîtra sur votre écran, mentionnant le nom de votre compagnie et vous invitant à introduire le trimestre et l'exercice auquel les données se rapportent. Aucune question sur la devise dans laquelle tous les montants seront exprimés ne sera posée, vu que ***tous les montants devront obligatoirement être exprimés en euros.***

Comme les fichiers sont nominatifs, il n'est ni nécessaire ni possible d'introduire ou de modifier le nom de la compagnie.

En cas de difficultés vous pouvez sortir de l'application en poussant la touche QUITTER ce qui vous ramène dans la configuration initiale de votre EXCEL. A tout moment vous pouvez procéder de nouveau au lancement de l'application en rouvrant le fichier PROGETRI_V04.XLS.

Par contre, si vous voulez procéder à la saisie des données de l'entreprise d'assurances, poussez la touche OK qui déclenchera soit l'ouverture du fichier ETRIV04xx_n.XLS - si un tel fichier existe déjà pour l'année xx et le trimestre n - , soit la création d'un tel fichier.

Au cas où le fichier ETRIV04xx_n.XLS existe déjà, vous pouvez également accéder directement à ce dernier en l'ouvrant, au lieu de passer par le fichier PROGETRI_V04.XLS. Aucun écran demandant de choisir un exercice et un trimestre n'apparaîtra dans pareil cas. Par contre la fenêtre de navigation sera ouverte automatiquement.

Il va de soi que les deux méthodes d'ouverture vous permettent d'accéder aux données des trimestres passés. Si vous passez par PROGETRI_V04.XLS, la condition en est que les fichiers correspondants se trouvent dans le même répertoire que le fichier PROGETRI_V04.XLS.

Si vous passez par PROGETRI_V04.XLS pour créer ou ouvrir le fichier d'un trimestre donné, la touche OK n'ouvrira plus comme par le passé la fenêtre de navigation. Où que vous vous trouviez dans le fichier **cette fenêtre peut cependant être ouverte à tout moment par la combinaison de touches CTRL+Shift+C.**

La fenêtre de navigation comporte en bas six touches de fonction :

- SAISIE permet de se positionner dans le fichier sur l'état et dans la devise sélectionnés à l'aide des boutons se trouvant dans le tableau des paramètres de saisie;
- IMPRESSION permet d'imprimer l'état sélectionné à l'aide des boutons se trouvant dans le tableau des paramètres d'impression;
- IMPRESSION INTEGRALE permet d'imprimer l'ensemble des états en visionnant chaque état avant envoi sur imprimante;
- IMPRESSION INTEGRALE RAPIDE permet d'imprimer l'ensemble des états sans montrer chaque état avant envoi sur imprimante;
- VALIDATION déclenche une série de contrôles de cohérence entre les données fournies et le respect des limitations légales au placement des actifs représentatifs;
- CANCEL permet de fermer la fenêtre de navigation.

La fenêtre comporte par ailleurs en haut une case à cocher qui permet d'opter pour la détermination des provisions techniques par la méthode forfaitaire. Au cas où la case n'est pas cochée les provisions doivent être calculées par la méthode contrat par contrat. Il est rappelé qu'en assurance-vie la méthode forfaitaire n'est pas autorisée pour les contrats en unités de compte et que pour les contrats en devises, tant en assurance-vie qu'en assurance non vie, un panachage entre méthodes est prohibé.

5) La saisie de données

Pour démarrer la saisie ouvrez la fenêtre de navigation par la combinaison de touches CTRL+Shift+C. Dans le tableau des paramètres de saisie, choisissez la devise et le bouton correspondant à l'état pour lequel vous voulez saisir des données, puis appuyez sur la touche SAISIE.

Au cas où le trimestre au titre duquel des données sont saisies est le quatrième trimestre de l'exercice la zone des paramètres de saisie est complétée d'un bouton permettant d'accéder au compte de profits et pertes estimé et, en assurance-vie, d'un autre bouton relatif aux statistiques de l'article LIR 111bis. Ces deux boutons n'apparaissent pas pour les autres trimestres.

La touche SAISIE active les programmes qui facilitent l'introduction des données de l'état trimestriel. L'utilisation de cette touche n'est pas toujours indispensable pour effectuer la saisie des données, mais elle la facilite grandement.

Des données ne doivent être introduites que dans les seules cellules non protégées, c'est-à-dire celles qui comportent un fond gris clair. Il n'est pas possible en principe d'introduire des données dans les autres zones. Il est possible de se déplacer rapidement d'une cellule non protégée à la cellule non protégée suivante en appuyant sur la touche TAB après avoir introduit une donnée (au lieu d'utiliser la touche ENTER ou les touches de navigation).

Seuls les chiffres de base doivent être introduits. Les sous-totaux et totaux sont automatiquement calculés par le fichier EXCEL. De même les données de la colonne «total» ne sont pas susceptibles de saisie.

Toutes les données à saisir sont numériques. Au cas où il est tenté d'introduire une donnée non numérique un message d'erreur apparaîtra.

Il est rappelé que tous les montants, y compris ceux figurant dans les colonnes de devises, doivent être exprimés en euros. A supposer que le taux de conversion USD/EURO est égal à 1,4 c'est ainsi qu'un encaissement de 1 million de USD devra être renseigné avec le montant de 1.400.000.

Lorsque vous avez terminé la saisie des données relatives à une devise et que vous voulez passer à la saisie de celles d'une autre devise ou à l'impression, retournez au menu de navigation en enfonçant les touches CTRL+Shift+C.

Remarque:

Si vous choisissez dans les paramètres de saisie la devise TOTAL, le programme affiche l'ensemble des colonnes des états de saisie.

6) L'impression d'un état isolé

Pour imprimer un état il convient de cliquer sur le bouton correspondant du tableau des paramètres d'impression, puis de cliquer sur la touche IMPRESSION. Le tableau des paramètres d'impression contient, à côté des états figurant déjà dans le tableau des paramètres de saisie, deux autres états montrant les actifs admissibles après prise en compte des limites globales ou par émetteur. Ces tableaux supplémentaires sont destinés à faciliter la compréhension des messages figurant sur la feuille de validation.

Il n'est pas nécessaire d'opérer le choix d'une devise, puisque le programme sélectionne pour l'impression toutes les devises pour lesquelles des chiffres sont renseignés.

Au cas où le trimestre au titre duquel des données sont imprimées est le quatrième trimestre de l'exercice la zone des paramètres d'impression est complétée d'un bouton permettant d'accéder au compte de profits et pertes estimé et, en assurance-vie, d'un autre bouton relatif aux statistiques de l'article LIR 111bis. Ces deux boutons n'apparaissent pas pour les autres trimestres.

Sur votre écran apparaîtra une vue de la feuille telle qu'elle sera imprimée. En effet, vous vous trouvez actuellement dans l'utilitaire PRINT PREVIEW du tableur EXCEL.

La configuration d'impression a été réalisée de façon à aboutir à une impression correcte pour la plupart des imprimantes de la famille HP Laserjet IIP ou compatible. Au cas où votre PC est branché à une imprimante d'un autre type il peut être nécessaire de modifier les paramètres d'impression. Vous pouvez le faire en utilisant les commandes du programme PAGE SETUP d'EXCEL. Si la mise en page proposée vous convient, procédez à l'impression sur papier de l'état sélectionné en choisissant la commande PRINT.

Au cas où vous voulez retourner au fichier de saisie sans passer par une impression, veuillez cliquer sur CLOSE.

7) L'impression intégrale

L'impression du compte-rendu qui renferme plusieurs états différents a été facilitée par la possibilité de choisir une option appelée impression intégrale. Cette fonction permet l'impression de l'état de validation et de tous les états de données ou de contrôle.

Chaque feuille est montrée à l'écran avant son impression de sorte que la mise en page peut encore être éventuellement adaptée aux caractéristiques de votre imprimante.

8) L'impression intégrale rapide

Cette touche permet d'imprimer les mêmes états que la touche impression intégrale; l'impression est cependant automatique et les feuilles ne sont pas montrées à l'écran avant impression.

9) La validation

La validation est mise en route en cliquant sur la touche VALIDATION.

A chaque fois qu'un test de validation ne produit pas le résultat escompté, un message d'alerte est inscrit sur une feuille spéciale du fichier. Cette feuille est affichée avec les messages d'erreur à la fin de la procédure de validation. Il est alors possible de l'imprimer.

Au cas où la validation n'a pas pu être effectuée avec succès, veuillez vérifier la cohérence des chiffres introduits. Au cas où les chiffres de votre entreprise d'assurances sont exacts malgré un test de validation négatif il est impératif de joindre à la disquette une note explicative sur support papier énonçant les raisons exceptionnelles ayant conduit à cette situation spéciale et justifiant le maintien de données signalées comme incohérentes entre elles.

Lorsque la touche IMPRESSION INTEGRALE ou IMPRESSION INTEGRALE RAPIDE est choisie, une validation est effectuée automatiquement et le résultat de cette validation est le premier état à être imprimé.

Remarque importante

Une fois la disquette avec les chiffres comptables de l'entreprise d'assurances communiquée au Commissariat aux Assurances, ce dernier effectuera une nouvelle fois les mêmes procédures de validation sur les chiffres fournis. Au cas où cette deuxième série de tests de validation n'a pas pu être effectuée avec succès et qu'aucune note explicative relative à ce résultat de validation n'est jointe, la disquette sera renvoyée à l'entreprise d'assurances en vue de procéder à une saisie correcte des données.

Les tests opérés par le Commissariat aux assurances ne se limitent pas aux tests de validation inclus dans le programme. Ainsi le programme fourni ne contrôle pas le niveau des provisions techniques par rapport à celui des trimestres précédents. Ces tests ne sont effectués que dans un stade ultérieur par des programmes spéciaux ne tournant pas sous EXCEL.

10) Sauvegarde des données

La sauvegarde des données saisies s'effectue suivant les procédures usuelles d'EXCEL. Aucune procédure spéciale similaire à celle des versions précédentes des programmes n'est prévue.

11) Transmission des données

A la fin des opérations de saisie et de validation, il convient de recopier le fichier ETRIV04xx_n.XLS sur une disquette à partir de votre disque dur ou de votre serveur réseau. Cette recopie se fait suivant les procédures habituelles de WINDOWS.

Le fichier figurant sur la disquette doit figurer directement sous le répertoire principal A:\.

Prière de préciser sur la disquette à envoyer au Commissariat aux assurances quelle version d'EXCEL a été utilisée.

Remarque importante:

A côté de la disquette, les informations relatives à l'état trimestriel comptable doivent aussi parvenir au Commissariat sur support papier.

Chacun des documents composant l'état trimestriel doit être imprimé par un des deux modules d'impression intégrale sus-décrits et doit être signé par le dirigeant agréé avec la mention "certifié exact et conforme au contenu de la disquette".

COMPAGNIE D'ASSURANCES
Compte de profits et pertes simplifié pour l'exercice 2004
(montants estimés)

Référence du compte par rapport à l'article 46 de la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurances assurance non vie assurance-vie		Intitulé du compte (montants en euros)	Montants bruts	Réassurance	Montants nets
I.1	II.1	Primes acquises, nettes de réassurance:			0
III.3+III.5	II.2+II.3+II.9+II.10	Produits des placements, nets des charges de placement:			0
I.3	II.4	Autres produits techniques			0
I.4	II.5	Charge des sinistres, nette de réassurance:			0
I.5+I.9	II.6	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance			0
I.6	II.7	Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance			0
I.7	II.8	Frais d'exploitation nets:			0
I.8	II.11	Autres charges techniques			0
III.7+III.11	III.7+III.11	Produits non techniques, y compris produits exceptionnels	-	-	
III.8+III.12	III.8+III.12	Charges non techniques, y compris charges exceptionnelles	-	-	
III.9+III.14+III.16	III.9+III.14+III.16	Impôts, y compris impôts sur les résultats exceptionnels	-	-	
III.17	III.17	Résultat de l'exercice	-	-	0
		Personnel employé au 31 décembre 2004			

COMPAGNIE D'ASSURANCES
Statistiques sur l'application de l'article LIR 111bis

	<i>Nombre de contrats au 31/12/2004</i>	<i>Primes émises en 2004</i>	<i>Provisions techniques au 31/12/2004</i>
Contrats LIR 111 bis ancien régime non adaptés			
Contrats LIR 111 bis nouveau régime à prestations garanties			
Contrats LIR 111 bis nouveau régime en unités de compte			
TOTAL	0	0	0